

## LETTRE D'ENTENTE

**ENTRE : L'UNIVERSITÉ LAVAL  
« L'EMPLOYEUR »**

**ET : L'ASSOCIATION DES DENTISTES CLINIENS ENSEIGNANTS DE  
LA FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL  
(ADCEFMDUL)  
« L'ASSOCIATION »**

**OBJET : Prolongation de la convention collective 2013-2015 des dentistes  
cliniciens enseignants**

---

### **Préambule**

- Attendu la prolongation de la convention collective 2008-2013 ;
- Attendu que la prolongation a pris fin le 31 mai 2015;
- Attendu l'existence, dans la convention de l'Association, d'une clause remorque avec la convention du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) en matière de salaires;
- Attendu que la convention collective intervenue entre le SPUL et l'Employeur vient à échéance le 31 mai 2016 et fera l'objet d'une négociation;
- ATTENDU les discussions entre l'Employeur et l'Association relativement aux conditions de travail des dentistes cliniciens enseignants;

### **Les parties conviennent de ce qui suit :**


1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
2. De prolonger jusqu'au 31 décembre 2016 la convention collective 2008-2013 intervenue entre l'Association et l'Employeur et prolongée le 4 novembre 2013 jusqu'au 31 mai 2015, et ainsi reporter les conditions de travail actuelles.

3. La présente lettre d'entente entre en vigueur à la date de sa signature et le demeure jusqu'au 31 décembre 2016. Ses effets sont rétroactifs à la date d'expiration de la prolongation de la convention 2008-2013, soit le 1<sup>er</sup> juin 2015.
4. La présente entente fait partie intégrante de la convention collective.


EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, à Québec, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2016.


POUR L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR L'ASSOCIATION DES DENTISTES  
CLINIENS ENSEIGNANTS DE LA FACULTÉ DE  
MÉDECINE DENTAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

  
Michel Beauchamp  
Vice-recteur aux ressources humaines

  
Lise Payant  
Présidente

  
Témoïn

  
Témoïn